

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2009

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de Conseillers : | |
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 10 |
| Votants : | 11 |

L'an deux mil neuf, le mardi vingt quatre février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 17 février 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absente : Fabienne GIRARD (pouvoir Michèle BOUTEILLE)

En préambule Madame HENDERSON demande que l'ordre du jour soit modifié avec un point supplémentaire concernant un devis de la société Didier BOUILLAC pour des travaux d'installation électrique.

Aucune objection n'étant formulée, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance : M. FUERXER Pierre est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 13 janvier 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Travaux de réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière et des portails (ancien et nouveau cimetières) éligibles à la Dotation Globale d'Equipement 2009

Concernant les travaux de réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière et des portails (ancien et nouveau cimetière), notre dossier de demande de subvention de Dotation Globale d'Equipement est parti en Sous-préfecture le 11 février dernier.

Nous avons reçu les devis suivants :

- Un devis de l'entreprise de maçonnerie Pascal BAZIN portant sur la réfection du mur de l'ancien cimetière, cette réfection correspond à 17m de mur à reprendre côté est et trois mètres supplémentaires de part et d'autre du portail pour un montant de 20 348 €HT.
- Trois devis de la société RIVIERE portent sur la réfection des portails :
 - 2 640,02 €HT pour les deux portails de l'ancien cimetière
 - 1 995,50 €HT pour le portail et le portillon arrière du nouveau cimetière
 - 2 071,20€HT pour un portail neuf à l'entrée du nouveau cimetière (l'ancien est en trop mauvais état pour être restauré).

Le conseil municipal approuve ces devis à l'unanimité.

Demandes de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour la réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière et des portails (ancien et nouveau cimetières) ainsi que pour la réhabilitation de la mare de Boisminard

Le conseil municipal approuve les demandes de subvention auprès du PNRGf sur les mêmes bases que pour la DGE en ce qui concerne les cimetières, à savoir :

- Un devis de l'entreprise de maçonnerie Pascal BAZIN portant sur la réfection du mur de l'ancien cimetière, cette réfection correspond à 17m de mur à reprendre côté est et trois mètres supplémentaires de part et d'autre du portail pour un montant de 20 348 €HT.

- Trois devis de la société RIVIERE portent sur la réfection des portails :
 - 2 640,02 €HT pour les deux portails de l'ancien cimetière
 - 1 995,50 €HT pour le portail et le portillon arrière du nouveau cimetière
 - 2 071,20€HT pour un portail neuf à l'entrée du nouveau cimetière (l'ancien est en trop mauvais état pour être restauré).

Et, pour la restauration de la mare de Boisminard, sur la base de l'étude réalisée par le cabinet d'ingénierie aquatique MARTIN, soit : 20 000 € En parallèle une demande de subvention au titre de la DGE est déposée par le syndicat des eaux pour aménager cette mare en réserve incendie.

Modification des taux de la Taxe Locale d'Equipement

Vu l'article 1585A du code général des impôts,
Vu l'article 1585D du code général des impôts,
Vu l'article 1585F du code général des impôts,
Vu la délibération du conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne en date du 7 janvier 1969 fixant les pourcentages de taux de la TLE sur le territoire de la commune, jamais réactualisée depuis cette date.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, abroge la délibération du 7 janvier 1969, fixe à 4% le taux de cette taxe pour toutes les catégories de constructions sur le territoire de la commune. Cette augmentation de la Taxe Locale d'Equipement est destinée à compenser le coût des branchements, extensions et renforcements des réseaux publics d'électricité mis à la charge de la commune suite à la modification de l'article L.332-15 du code de l'urbanisme.

Voirie : marquage au sol, numérotation et arrêts de bus

Ces travaux concernent :

- Les panneaux d'arrêt de bus et le marquage au sol,
- La délimitation de la tranchée drainante de Bois Minard,
- La numérotation des maisons de la rue de la grange aux Dîmes et du chemin de Paillard.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à engager les travaux pour un montant maximal de 2 166 € HT.

Marie-Jeanne TESSIER fait remarquer que lorsque deux arrêts se font face, ils doivent être décalés et qu'un passage piéton doit être matérialisé. Le conseil municipal demande que soit vérifié la prise en compte de ce point dans les devis.

Acquisition pelle rétro pour tracteur

L'acquisition d'une pelle adaptable sur le tracteur communal a été envisagée. Elle permettrait à notre employé communal d'effectuer divers travaux, comme par exemple le nettoyage des noues. Le choix d'une solution étant très ouvert, et faute de bien connaître toutes les possibilités, il est décidé d'expérimenter au travers d'une location de matériel l'intérêt d'un tel achat. Ceci permettra notamment de déterminer quel type de matériel serait le plus adapté et de savoir si l'usage qui en serait fait justifierait un achat.

Convention broyeur à végétaux avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Le PNRGf propose de mettre à notre disposition un broyeur de végétaux. Ceci suppose la signature préalable d'une convention définissant les responsabilités et devoirs de chacun.

De façon à permettre à la commune de bénéficier de cette opportunité, le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

Programme Sécurité Routière

La commune devant proposer pour le 30 mars des actions pouvant être retenues dans le cadre du plan de sécurité routière, Madame le maire fait les propositions suivantes :

- Implanter successivement en plusieurs sites de la commune un radar pédagogique mobile.
- Publier un article dans le prochain numéro du bulletin d'information.
- Proposer un concours d'affiche destiné aux habitants de la commune.

Le conseil approuve cette initiative et les propositions de Madame le Maire.

Devis pour travaux d'installation électrique

Alain LE PAPE présente le devis de l'entreprise d'électricité générale Didier BOUILLAC, Il s'agit des prestations suivantes :

- Câblage de prises RJ 45 pour extension du réseau informatique à l'étage pour 404,90 € HT.
- Alimentation en triphasé d'une étuve de réchauffage achetée par le comité des fêtes pour 216,17 € HT (à installer dans la salle de réchauffage de repas de la salle polyvalente).
- Remplacement des vieux radiateurs électriques par des convecteurs modernes et d'une horloge de programmation contrôlant l'ensemble du chauffage de la mairie pour un total de 3 397 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement des deux premiers postes pour un total de 621.07 € HT, et souhaite pour le troisième poste une analyse complémentaire avec recherche de subvention notamment auprès du PNRGf.

Questions diverses

Bernard RAYMOND signale la présence fréquente d'enfants sur la route de Boisminard à l'entrée du hameau qui cherchant à faire ralentir les véhicules, prennent des risques qu'ils n'évaluent sans doute pas à leur juste valeur. Marie-Jeanne TESSIER, explique qu'ils l'ont déjà écouté en d'autres occasions et se propose pour les sensibiliser sur cette question de sécurité.

Helen HENDERSON transmet au conseil un ensemble d'informations :

Une convention signée avec la commune de RUMONT lui permettra d'établir les fiches de paye de ses employés en utilisant le logiciel de la commune de Nanteau-sur-Essonne.

Elle rappelle l'organisation par le PNRGf de deux demi-journées sur l'urbanisme le 5 et 27 mars 2009.

Elle signale que nous devons désigner un élu pour répondre à une interview visant à faire connaître notre expérience au sein du PNRGf, interview qui sera publiée dans la « Lettre du Parc ». Cette désignation devra être faite à la prochaine séance du conseil.

Elle demande aux membres du conseil s'ils souhaitent participer au groupe « indicateurs » du PNRGf dont la réunion aura lieu le 16 mars prochain.

Elle informe le conseil qu'elle n'a pas donné suite aux appels à projets 2009 sur les thèmes 'Solidarité à l'égard des pays en développement' et 'Développement solidaire et migrations' lancés conjointement avec le Ministère de l'immigration dans un souci de cohérence du soutien de l'Etat. L'échéance était fixée au 15 février.

Elle indique que dix cas de délinquance ont été constatés par le Groupement de gendarmerie départementale de Seine et Marne dans la commune en 2008, dont quatre ont été élucidés.

La déclaration en mairie de tous les forages est devenue obligatoire. La notion de forage sera précisée à l'intention des habitants de la commune.

Notre employé communal a ouvert la partie manquante du chemin de la Croix Saint Marc côté chemin des Boulangers.

Elle signale également que de beaux arbres ont été abattus sur une propriété pas loin de Lambarville.

Elle félicite M. Francis BOMMEL de son élection à la présidence du Comité des Fêtes.

Elle rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit par le règlement sanitaire départemental. Des autorisations exceptionnelles pouvant être accordées par Madame le Maire, une procédure de demande sera portée à la connaissance de la population.

Elle informe qu'une propriété est en vente à Boisminard, pas de droit de préemption demandé par le Conseil municipal. Le notaire, Maître Senlis, a également signalé la vente probable d'une propriété sur le bourg.

Elle demande si quelqu'un veut assister à un colloque, organisé par le conseil général le 26 mars prochain, sur la couverture des zones blanches pour le haut débit de l'internet.

Alain LE PAPE fait le point sur l'avancement du dossier relatif à l'éclairage public. Notre demande de subvention sera bientôt examinée par le bureau du syndicat d'électrification rurale, le technicien du syndicat est venu sur place pour constater l'état de notre réseau et vérifier le bien fondé de notre demande. Une subvention complémentaire de 10 000 € a déjà été accordée par le PNRGf. Il transmet à M. Paul DESBROSSE le projet de DOCOB dans le cadre de NATURA 2000.

Marie-Jeanne TESSIER se félicite du succès du chantier Nature qui a été mené dans la seconde mare de Boisminard, dite « La Fousse ». Du bois coupé au cours de cette journée reste à la disposition des participants à cette opération très réussie.

Elle rappelle qu'un spectacle des scènes rurales aura lieu à Nanteau le 27 mars prochain. Elle se propose pour centraliser les réservations et obtenir des billets à tarif réduit (6€) jusqu'au 6 mars.

Madame LE FLOC'H informe le conseil sur le schéma départemental des loisirs et du tourisme.

Helen HENDERSON et **Alain LE PAPE** résument le contenu d'une réunion organisée pour les maires de plusieurs communes du PNRGf en Seine et Marne et dans l'Essonne sur les modalités et les difficultés de l'intercommunalité.

La séance est levée à 23 h 30 – Date de la prochaine séance : mardi 31 mars 2009 à 20h.

Helen HENDERSON
Le MAIRE